

Circonscriptions électorales

institution réellement fédérale et de réformer le Sénat, il semble de plus en plus évident que le Canada va se morceler; nous aurons ainsi un pays composé d'États à demi indépendants. Je ne me réjouis pas de cette perspective, mais je manquerais à mon devoir si je n'envisageais pas cette possibilité, surtout au moment où nous traitons du remaniement de la carte électorale.

Troisièmement, je voterai contre ce projet de loi parce que je soutiens que ses dispositions constituent un trucage électoral. En vertu de la méthode de l'amalgame proposée au comité par le président du Conseil privé (M. Sharp), le nombre moyen d'électeurs des circonscriptions des provinces dont la population est inférieure à 1,500,000 sera plus faible que celui des autres provinces du Canada. Je ne suis pas en désaccord avec ce principe. Le président du Conseil privé a aussi laissé entendre que la taille moyenne des populations des circonscriptions de l'Ontario et du Québec sera plus grande que celle du reste du pays. Je crois que c'est raisonnable. Il a également dit qu'il y aura une troisième catégorie de provinces qui comprendra d'abord l'Alberta et la Colombie-Britannique, puis uniquement l'Alberta, et que la population des circonscriptions de ces provinces sera d'une taille moyenne. Cela semblait raisonnable et acceptable.

Il a ensuite déposé sa formule, c'est-à-dire l'arithmétique à la base de sa philosophie. Par pure coïncidence, j'en suis persuadé, l'Alberta et la Colombie-Britannique, les deux provinces moyennement peuplées, se sont retrouvées avec les plus fortes populations moyennes par circonscription au pays. Je suis persuadé qu'il ne faut y voir que pure coïncidence, surtout si l'on songe que ces deux provinces, au cours de la période 1972-1974, n'avaient envoyé que quatre députés libéraux pour les représenter à la Chambre. Lorsque l'on considère le nombre beaucoup plus élevé de députés conservateurs progressistes et néo-démocrates que ces deux provinces ont élus à Ottawa, il devient très difficile, même pour les esprits les plus généreux, de ne pas en arriver à la conclusion que la proposition du ministre n'est pas entachée de truquage électoral.

À l'élection suivante, la Colombie-Britannique a envoyé davantage de députés libéraux à Ottawa. Ces députés ont étudié le projet de redistribution des sièges électoraux pour déclarer que les choses avaient changé dans la province. Le gouvernement de déclarer alors: «Il nous faudra prendre ces faits nouveaux en considération». Il étudia alors la formule en vertu de laquelle la Colombie-Britannique devait devenir une province moyennement peuplée, pour déclarer ensuite aux députés de la Colombie-Britannique: «Vous avez maintenant l'honneur de représenter ce que nous considérons comme une province très peuplée». Chose incroyable—et qui n'a été possible que parce que les députés libéraux de la Colombie-Britannique étaient de nouveaux-élus—ces députés ont accepté la proposition du gouvernement. Ils se font rouler, mais ils acceptent ce que fait le gouvernement.

Si, comme il le dit, le gouvernement insiste sur une approche impartiale de la question et dit que les provinces peu peuplées auront des circonscriptions inférieures à la moyenne, que les provinces très peuplées auront des circonscriptions supérieures à la moyenne et que certaines provinces seront considérées comme moyennement peuplées, pourquoi, bon dieu, n'a-t-il pas fait une proposition adéquate au lieu d'essayer bel et bien de nous faire accepter un remaniement arbitraire des circonscriptions électorales.

M. Woolliams: Et des manœuvres politiques.

[M. Andre.]

M. Andre: Ainsi, la population de l'Alberta représente 20 p. 100 de celle de l'Ontario et celle de la Colombie-Britannique en représente peut-être 25 p. 100. Si le gouvernement avait dit que dans les provinces moyennement peuplées, la taille des circonscriptions, serait égale à celle des circonscriptions des provinces très peuplées et peu peuplées, l'Alberta n'aurait que 22 sièges et la Colombie-Britannique 29. Ainsi, même s'il prétend ne pas faire preuve d'esprit de parti, même s'il dit qu'il tiendra compte des intérêts régionaux, le gouvernement ne peut pas s'empêcher de jouer un tour à l'Alberta et à la Colombie-Britannique. Je ne pense pas que le président du Conseil privé puisse demander à la Chambre d'approuver une telle proposition. Ce sont les raisons pour lesquelles je ne peux pas voter en faveur de ce bill.

M. Benjamin: Quelle raison?

M. Andre: Je pourrais l'expliquer trois fois au député en mots d'une syllabe, mais il ne comprendrait pas encore.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il de lui poser une question. Le député a-t-il bien prétendu que d'après ses calculs, la population d'une circonscription de l'Alberta serait plus élevée que dans le Québec ou l'Ontario?

M. Andre: C'est exact.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député ne sait-il pas que le bill précise que cela ne se produira pas et que les calculs donnent environ 80,000 habitants dans une circonscription de l'Alberta et 83,000 au Québec?

M. Andre: Monsieur l'Orateur, je ne discuterai pas de procédure ni de théologie avec le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais d'arithmétique. Selon la méthode de remaniement proposée au comité, j'ai signalé...

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Un instant...

Une voix: Tenez-vous en aux faits. Vous proposez autre chose.

M. Andre: Non, monsieur l'Orateur. L'amendement en question est ainsi conçu. Si une province moyennement peuplée est dupée, elle obtient le privilège d'être considérée comme une grande province. C'est ce que la proposition du ministre laisse entendre. Voilà pourquoi la population d'une circonscription moyenne en Alberta serait de 81,400; en Ontario, elle serait de 81,000 et au Québec, de 80,400. Les circonscriptions de l'Alberta seront plus considérables que celles du Québec.

● (2100)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque j'examine le tableau et le bill, je remarque qu'aucune des neuf autres provinces ne doit avoir de quotient électoral supérieur à celui du Québec. Voilà un aspect dont il y a lieu de tenir compte dans tous les calculs. Lorsque j'examine le tableau que le leader du gouvernement a fourni à la Chambre aujourd'hui, je constate que l'Alberta compte 1,628,000 habitants. Étant donné qu'elle a droit à 20 sièges, son quotient électoral est donc de 80,000. Le Québec, qui compte 6,028,000 habitants, dispose de 75 sièges. Cela lui donne un quotient électoral de 83,000. L'honorable député ferait bien de retourner à l'école.